

Décision du Maire

N° 2026-D-194

Objet : Acte modificatif n°1 de l'accord-cadre n°2400017 - Location et entretien de vêtements de travail et de vêtements de haute visibilité - Lot n°04 : Location, entretien et lavage de vêtement de travail pour l'hygiène des locaux

Le Maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, portant délégation au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'un accord-cadre 2400017 relatif à la location et l'entretien de vêtements de travail et de vêtements de haute visibilité – Lot n°04 : Location, entretien et lavage de vêtement de travail pour l'hygiène des locaux a été conclu entre le groupement de commandes Ville et CCAS de Pontault-Combault et la société KALHYGE.

CONSIDERANT que pour assurer la continuité du service public, il est nécessaire d'ajuster le plafond maximal de l'accord-cadre pour que celui-ci soit non plus fixé pour des périodes annuelles, mais pour la durée totale du marché,

CONSIDERANT l'acte modificatif n°1 établi en ce sens,

DECIDE

D'ACCEPTER l'acte modificatif n°1 avec la société KALHYGE, sise Le Red Lab – 4-6 rue Truillot – 94200 Ivry-sur-Seine relatif à la modification précitée à l'article 4- PRIX de l'acte d'engagement. Les autres dispositions de l'accord-cadre restant inchangées.

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 de l'accord-cadre n°2400017 qui n'a aucune incidence financière sur le montant initial maximum annuel de l'accord-cadre.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,
- Monsieur le comptable public assignataire de Chelles,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260407-2026-D-194-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026
Publication : 10/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 7 avril 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault